



MAIRIE DE MONTROZIER

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTROZIER, dûment convoqué le vingt-quatre janvier deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Gages, sous la présidence de Monsieur Laurent GAFFARD, Maire.

Présents :

Madame Séverine RAFFY, Madame Fatima DANSETTE, Monsieur Bernard ARETTE, Monsieur Yves CASTELLA, Monsieur Marc SOLINHAC, Monsieur Manuel BELLO, Madame Caroline AOUAT, Monsieur Florent VERNHET, Monsieur Sébastien BOUDOU, Madame Stéphanie CASTANIE, Madame Myriam CABROL, Monsieur Stéphane CHAPTAL, Monsieur Benoît RASCALOU, Madame Bernadette POMIES.

Pouvoirs de vote :

Madame Marie-Christine MAUREL donne pouvoir de vote à Madame Fatima DANSETTE

Madame Chantal APESTEGUY donne pouvoir à Monsieur Yves CASTELLA

Madame Marina LACAZE donne pouvoir de vote à Madame Caroline AOUAT

Secrétaire de séance : Monsieur Florent VERNHET

1- Délibération 2026-01 pour valider l'avant-projet d'aménagement du centre village les palanges et solliciter les partenaires financiers pour la première tranche de travaux votée par 3 voix contre et 15 voix pour

Le conseil municipal a validé la première tranche de travaux au stade avant-projet estimée par l'équipe de maîtrise d'œuvre à 422 473 euros HT en vue de solliciter les partenaires financiers, notamment la DETR à transmettre avant le 31 janvier 2026.

2- Délibération 2026-02 pour valider le devis concernant les travaux de gestion du pluvial votée à l'unanimité des membres présents

Le conseil municipal a validé le devis de l'entreprise MATHOU TP qui s'élève à 20 222 euros HT pour la reprise d'un réseau d'eau pluviale fortement dégradé.

3- Délibération 2026-03 pour autoriser le renouvellement de la convention avec le Crédit Agricole pour le déneigement de la voirie privée et des parkings au Causse Comtal votée à l'unanimité des membres présents

Le conseil municipal a validé le renouvellement de la convention avec le Crédit Agricole à compter du 24 février 2026 pour une période de 3 ans dans les conditions identiques à la convention actuelle excepté le coût horaire fixé à 100 euros.

4- Délibération 2026-04 pour autoriser le recrutement d'un adjoint technique et d'une ATSEM contractuels à temps non complet dans la cadre de contrats d'accroissement temporaires d'activités et pour modifier le temps de travail de l'ATSEM contractuel à temps non complet votée à l'unanimité des membres présents

Considérant la demande de disponibilité d'une ATSEM titulaire à compter du 1^{er} janvier 2026, le conseil municipal a validé le recrutement d'un adjoint technique et d'une ATSEM contractuels à temps non complet à compter du 1^{er} février jusqu'au 03 juillet 2026 et a validé l'avenant au contrat de l'ATSEM contractuel déjà en poste sur une partie du remplacement pour modifier son temps de travail à compter du 1^{er} mars jusqu'au 03 juillet 2026.

5- Délibération 2025-05 pour valider l'adressage de certains villages de la commune votée par 3 voix contre et 15 voix pour

Le conseil municipal a adopté les dénominations pour les voies des secteurs de Montrozier, Grioudas, Trébosc, et Aujols et a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la numérotation des immeubles de ces secteurs.